



Luxembourg, le 30 juillet 2020

La sobriété énergétique pour tous!

Toute politique de lutte contre le changement climatique repose en premier lieu sur la sobriété énergétique. Pour cette raison, en décembre 2019, déi Lénk a présenté une motion à la Chambre des Députés (annexe) invitant le gouvernement à revoir sa stratégie en matière d'assainissement énergétique des immeubles. Cette motion avait été saluée, mais elle est tombée aux oubliettes depuis. Le gouvernement continue à miser sur l'initiative et la mobilisation de capitaux privés avec un système de subventions destinées aux propriétaires (Prime House), d'avantages fiscaux et d'accords entre des banques privées et l'Etat. Une approche qui n'a pas fait ces preuves.

Pour déi Lénk la sobriété énergétique n'est pas un privilège mais devra constituer un droit pour tous. déi Lénk veut mettre en place une stratégie de rénovation pilotée et largement financée par l'Etat qui vise l'assainissement de 6000 logements par an. Nous voulons créer un pôle de financement public pour rendre la sobriété énergétique accessible à tous. D'autant plus que ce sont souvent les ménages à revenu modeste qui occupent des logements vétustes au anciens. Ce pôle de financement se substituera au crédit privé attribué à des ménages individuels.

Pour connaître les besoins d'assainissement énergétique dans les communes, il faudra impliquer tous les acteurs communaux qui connaissent la situation sur le terrain. Un Service public de l'Habitat devra voir le jour pour coordonner les activités locales et assurer le lien entre les différents acteurs sur le terrain, les ménages et le Pôle de financement.

Malgré une timide reprise des activités depuis la fin du confinement, les ménages restent réticents. Notre système, fondé sur l'initiative publique, permet de contrecarrer ces réticences et ainsi de garantir du travail aux

artisans et de créer des emplois dans un secteur essentiel de la transformation écologique.

Communiqué par déi Lénk